

Belgian Waste-to-Energy (BW2E) représente toutes les installations belges qui valorisent énergétiquement les déchets résiduels ménagers et assimilés. Chaque année, les 14 membres traitent quelque 2,8 millions de tonnes de déchets résiduels, générant plus de 1,6 million de MWh d'électricité partiellement renouvelable. En outre, BW2E produit de plus en plus de chaleur et de vapeur pour les réseaux de chaleur résidentiels et industriels.

La Belgique peut-elle se passer des usines de valorisation énergétique des déchets ?

1. Un maillon indispensable de l'économie circulaire

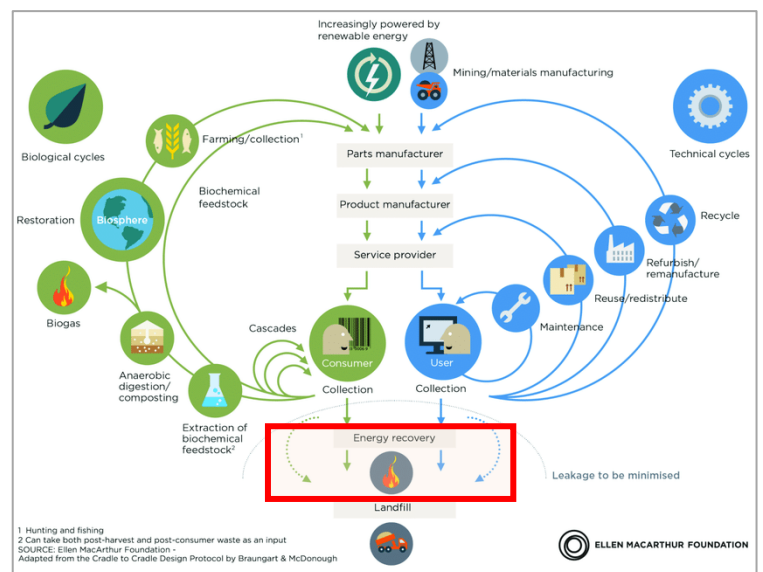
L'économie circulaire, telle que définie ci-dessous par la Fondation Ellen MacArthur, requiert que les produits et les matériaux soient maintenus en circulation aussi longtemps que possible. En complément de la prévention, diverses étapes de traitement, telles que la réutilisation et le recyclage, jouent un rôle important à cet égard.

Chaque traitement des déchets engendre à son tour des résidus qui doivent être gérés avec soin pour assurer la qualité du cycle.

Nos installations de valorisation énergétique des déchets jouent un rôle crucial dans ce processus. Elles traitent les déchets non recyclables ainsi que les résidus issus du recyclage de manière sûre et efficace. Elles ouvrent ainsi la voie à un recyclage de haute qualité et empêchent les substances nocives de pénétrer dans le cycle des ressources alimentaires et des matériaux.

Nos usines jouent non seulement un rôle en matière d'hygiène publique, mais elles servent également de filet de sécurité en cas de pandémie ou d'autres catastrophes.

Dans le même temps, elles génèrent en partie de l'énergie renouvelable, qui retourne à la société sous forme de vapeur, de chaleur et d'électricité.



Quelle devrait être la capacité d'incinération en Belgique ? La réponse à cette question est liée à la quantité de déchets résiduels et de résidus de recyclage produits par la société. Il déterminera quelle capacité thermique est nécessaire, et non l'inverse. Il est d'une importance vitale pour BW2E que le gouvernement garantisse :

1. Un enregistrement précis des quantités de déchets résiduels et de résidus de recyclage qui sont déjà produits aujourd'hui et une évaluation réaliste de ce qui doit être attendu à l'avenir. La croissance démographique doit être prise en compte dans ce cadre ainsi que l'augmentation de la quantité de résidus de recyclage lorsque la Belgique atteindra sa vitesse de croisière en tant que pôle du recyclage en Europe.
2. Une surveillance transparente des lignes de tri des déchets résiduels industriels afin de prévenir les pratiques de « valorisation fictive ». Dans quelle mesure les déchets triés sont-ils recyclés de manière qualitative ou se retrouvent-ils en incinération ?
3. Une planification de la capacité, nécessaire mais non limitante, qui tienne compte des pics d'approvisionnement en cas de calamités (covid, inondations) et du fait que nos installations peuvent également s'arrêter de manière inattendue (notamment en raison des explosions de bouteilles de gaz hilarant).

2. Maintenir l'indépendance et de l'efficacité

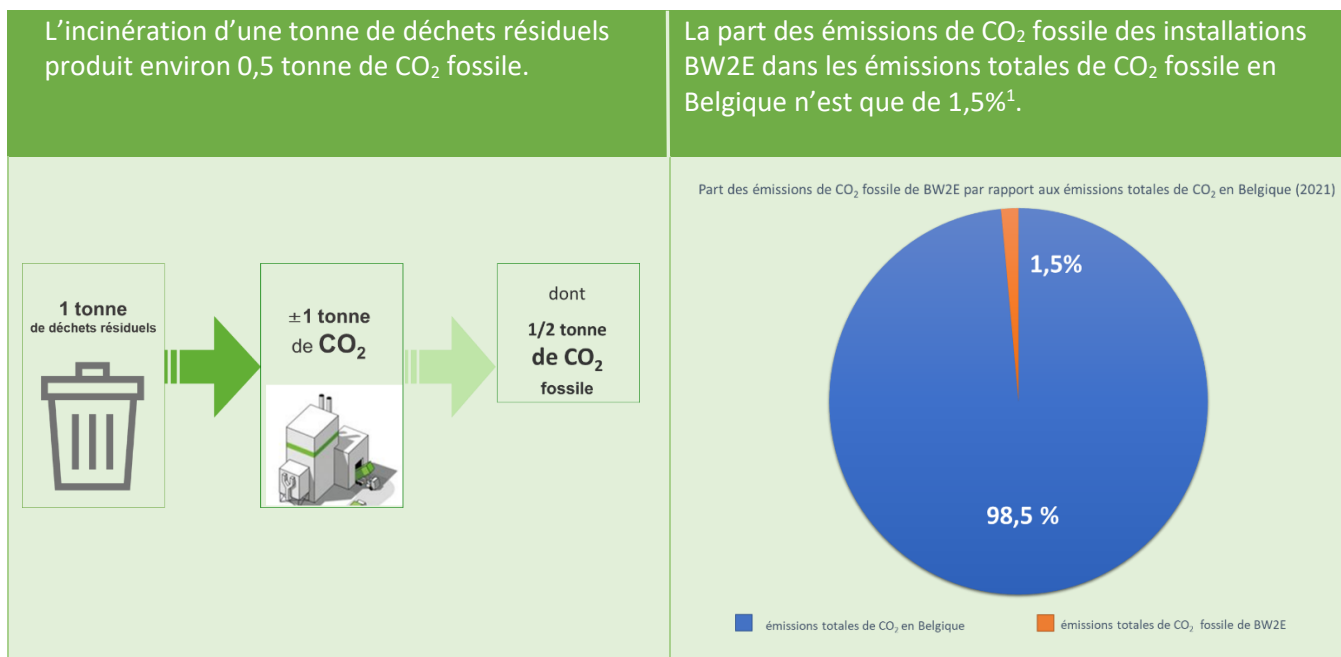
Il est essentiel pour la Belgique de traiter ses déchets non recyclables au sein de ses propres installations de valorisation énergétique des déchets qui utilisent les Meilleures Techniques Disponibles (MTD). À la différence de certains pays voisins, les régions belges ont maintenu une capacité de traitement limitée, assortie de restrictions sur la mise en décharge et l'incinération, ainsi que de taxes environnementales élevées pour le traitement final. Cette approche a permis à notre pays de réorienter sa politique vers le recyclage.

Autoriser l'exportation de déchets résiduels vers d'autres pays (tels que les Pays-Bas) compromet notre politique régionale et nous rend vulnérables en cas d'urgence. En appliquant les principes d'autosuffisance et de proximité, nous récoltons dans notre propre pays les bénéfices de l'énergie produite localement (réseaux d'électricité, de chaleur et de vapeur en partie renouvelable) et nous conservons également les matériaux dans notre propre économie (métaux et granulats). La dépendance envers les pays étrangers nous rend vulnérables, en particulier dans les situations d'urgence ou lorsque ces pays réduisent à leur tour leur capacité d'incinération.

Les déchets résiduels et les résidus de recyclage doivent être traités dans des installations dédiées à la valorisation énergétique des déchets afin de pouvoir garantir la continuité du traitement de ces déchets. Dans le même temps, il convient d'élaborer un cadre dans lequel certains flux de déchets peuvent être traités dans des installations non spécialisées sous certaines conditions. S'appuyer uniquement sur le marché des carburants de substitution (par exemple les cimenteries) signifie devenir dépendant du marché du ciment et risque de compromettre la continuité du traitement des déchets. Les installations de BW2E assurent, jour et nuit, une tâche essentielle de traitement des déchets des entreprises et des citoyens.

3. De climatiquement neutre à climatiquement négatif

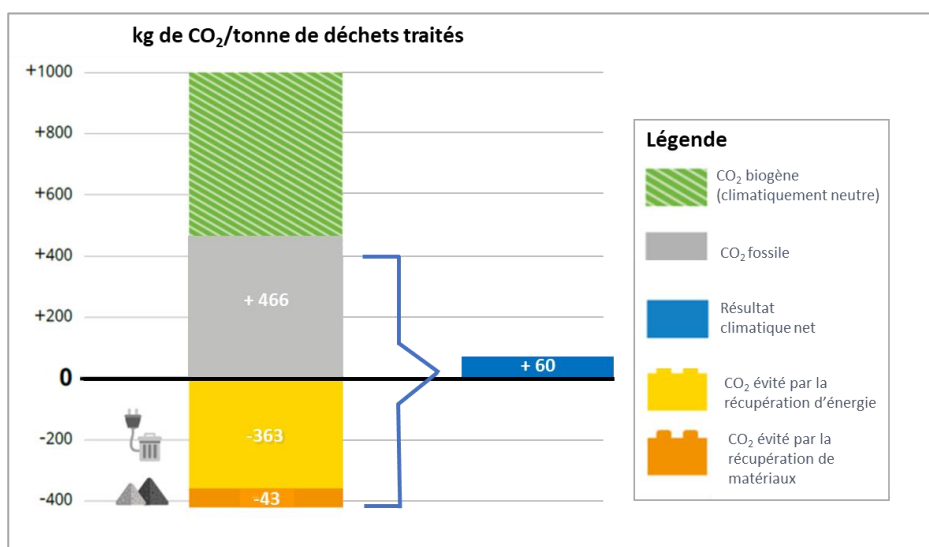
L'incinération des déchets entraîne des émissions de CO₂. C'est inhérent à un processus d'incinération. Mais quelle est la quantité totale d'émissions de CO₂ et quelle est la proportion de ces émissions par rapport au total des émissions de CO₂ en Belgique ?



¹ Bron : [Émissions des gaz à effet de serre \(climat.be\)](https://www.climat.be/fr/missions-des-gaz-a-effet-de-serre) Emissions de CO₂ 2021. Les chiffres BW2E concernent les émissions de CO₂ d'origine fossile.

Nos installations n'ont aucun impact sur la quantité de déchets à traiter. La seule façon de réduire les émissions de CO₂ d'origine fossile consiste à réduire la production de déchets résiduels non recyclables. C'est une tâche qui relève de la politique.

Nos installations flirtent déjà aujourd'hui avec la limite de la neutralité climatique. En effet, grâce à notre approche axée sur la récupération maximale de l'énergie et des matériaux au sein de nos installations, nous contribuons à la réduction des émissions de CO₂ en réduisant la nécessité de produire de l'énergie et d'extraire des matériaux supplémentaires ailleurs.



Cependant, nous pouvons aller encore plus loin en appliquant le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS). Dans ce cas, le CO₂ capturé ne sera pas seulement fossile mais également biogénique. Les technologies CCUS sont en cours de développement et demeurent encore très coûteuses à l'heure actuelle. Pour investir dans ce secteur, nos membres ont besoin d'un environnement propice ainsi que d'un soutien à l'investissement, comme c'est déjà le cas dans un certain nombre de pays européens. Si on opte pour le captage du CO₂, il est également important de tenir compte du fait qu'il s'agit d'un procédé très énergivore qui peut affecter l'approvisionnement énergétique de nos installations auprès des entreprises et des citoyens.

En adoptant la technologie CCUS, nos installations peuvent devenir « négatives en carbone ». Pour atteindre une neutralité climatique nette, la Belgique et l'Europe auront besoin de ces « crédits carbone ». En effet, il y aura toujours des secteurs qui ne pourront pas éviter les émissions de CO₂ d'origine fossile. Ces émissions pourront être compensées par des crédits carbone. Si ces crédits sont assortis d'une indemnité garantie, cela encouragera notre secteur à investir dans le captage du carbone.

Conclusion

Les installations dédiées à la valorisation énergétique des déchets sont essentielles au bon fonctionnement de l'économie circulaire et servent de filet de sécurité sociétal en cas de situations d'urgence. BW2E demande au gouvernement d'appliquer le principe d'autosuffisance et de proximité, afin d'éviter de dépendre d'usines à l'étranger ou d'installations non dédiées, telles que les fours à ciment. C'est la seule manière d'assurer la continuité du traitement de nos déchets et de garantir que les matériaux et l'énergie récupérés bénéficient à nos propres citoyens et entreprises. Nous appelons également le gouvernement à garantir la sécurité des investissements et à apporter un soutien financier à notre secteur dans ses ambitions d'atteindre une empreinte climatique négative.